

## La filière automobile et l'État préparent l'avenir

jeudi, 24 mai 2018

**Le 22 mai dernier a été entériné le premier contrat stratégique de la filière automobile, associant l'ensemble des organisations représentatives de la filière et l'État. Il recense les engagements sur les cinq prochaines années de toutes les parties prenantes afin de répondre aux mutations technologiques, écologiques et sociétales du secteur...**



*C'est à Bercy, au ministère de l'Économie et des Finances, que le premier contrat stratégique de la filière automobile a été signé le 22 mai dernier...*

C'est un satisfecit unanime qui a suivi la signature le 22 mai dernier à Bercy, au ministère de l'Économie des Finances, du premier contrat stratégique de la filière automobile. Figurant parmi les 10 contrats stratégiques de filière (CSF) définis par le Conseil National de l'Industrie (CNI), celui qui sera présidé par l'ancien politique Luc Chatel, président de la PFA, vient de poser les bases des actions à mener d'ici à 2022 afin de répondre aux enjeux du secteur tant technologiques qu'écologiques ou encore sociétaux.

### **Plan quinquennal**

Signé en grande pompe à Bercy en présence de Bruno Lemaire, ministre de l'Économie et des Finances, Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition Écologique et Solidaire, Élisabeth Borne, chargée des transports auprès du ministre de la Transition Écologique et Solidaire, Luc Chatel, président de la PFA et les présidents des principales organisations professionnelles du secteur, ce contrat se veut un plan d'action quinquennal pour permettre à tout un secteur d'accompagner les profondes mutations.

Sa première particularité et non des moindres : il associe l'ensemble des acteurs de la filière de l'amont à l'aval de la filière. Des grands constructeurs mondiaux et fournisseurs équipementiers de rang 1 jusqu'aux entreprises artisanales des services de l'automobile.

### **Projets limités en nombre, mais structurants**

Et si des points restent encore à approfondir, il a d'ores et déjà tracé un contour des actions à mener durant ces cinq prochaines années sur la base de quatre thématiques principales : le développement du véhicule électrique et hydrogène, le développement du véhicule autonome, les compétences et la compétitivité de la filière.

Y figurent également des principes essentiels pour mener à bien des actions sur un temps relativement long. Ainsi, l'État garantit sa neutralité technologique, laissant la R&D et les ingénieurs des constructeurs et des équipementiers atteindre les objectifs ambitieux fixés notamment par Bruxelles. Ensuite, une visibilité à 5 ans pour les aides octroyées au renouvellement du parc roulant. Enfin, le respect d'un délai de 5 ans entre l'adoption d'une nouvelle norme environnementale applicable et son entrée effective sur le terrain.

### **Les Services de l'Automobile en première ligne**

Les organisations professionnelles représentatives de l'aval de la filière de l'automobile -ASAV, CNPA, Feda, FNA- se félicitent de cet engagement. Le CNPA et la FNA notamment n'ont pas manqué de saluer ce nouveau contrat, *«plus ambitieux et plus équilibré»* selon le CNPA, et qui *«reflète les problématiques opérationnelles auxquelles les professionnels quelle que soit la taille de leur entreprise sont et seront confrontés»*, estime la FNA. Car ce sont bien les professionnels des services de l'automobile, implantés dans les territoires, qui seront les relais opérationnels d'une chaîne réinventée.

Elles saluent toutes deux le fait que la problématique du libre accès aux données des véhicules ait été ciblée comme essentielle à traiter pour le développement des services à la mobilité. La FNA y voit à ce titre un écho, de la part du gouvernement, à [la récente prise de position de la Commission européenne, le 17 mai dernier](#).

Mais ce contrat stratégique de filière aborde également le parc roulant et à travers lui, la nécessité de son éco-entretien, tout comme l'accentuation de la lutte contre les chantiers illégaux de VHU, *«qui font une concurrence déloyale aux centres de véhicules hors d'usage agréés, lesquels contribuent directement à la performance d'une économie circulaire au sein de la filière»*, rappelle le CNPA.

### **Formation et emploi**

Autre chantier d'envergure : la formation et l'emploi. Car les mutations technologiques du secteur associées aux profonds changements dans le mode de consommation de la mobilité des Français imposent en effet une formation initiale et continue performante.

*«Avec 14 000 nouveaux emplois à créer dans les 5 prochaines années et un turn-over naturel de 45 000 emplois par an, les services de l'automobile sont un vivier non négligeable de compétences qu'il faut continuer à accompagner»*, souligne à ce titre Francis Bartholomé, président du CNPA. Et de préciser dans son communiqué qu'un plan «Compétences Emplois» IV sera d'ailleurs lancé pour les services de l'automobile, afin d'agir tout à la fois sur la formation initiale, continue et la transformation des entreprises du secteur.

### **Pas de blanc-seing**

Toutefois, les deux organisations syndicales restent plus que jamais vigilantes. Pour Gérard Polo, président de la FNA, si «*ce contrat est porteur d'espoir*», il appartient aux pouvoirs publics de reconnaître le rôle des entreprises de l'aval de la filière devront et «*définir une politique publique qui soit un moteur et non un frein*». De son côté le CNPA, par la voix de son président Francis Bartholomé, insiste quant à lui sur les dangers pesant sur les petites structures composant le maillage des entreprises des services de l'automobile. Accès aux données, digitalisation, aides à l'équipement, fiscalité... l'État devra accompagner au mieux les professionnels dans ces profonds changements à l'heure où la dé-diésélisation du parc pourrait avoir un impact économique et social d'autant plus significatif si les réflexions ne se concentrent que sur le marché VN «*alors que 4 véhicules sur 5 vendus chaque année sont des véhicules d'occasion*», complète le président du CNPA...

---

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite